



A NOTER !

LE SERVICE CONCOURS DU CDG44 RESTE MOBILISÉ

En cette période dite de « reconfinement », le service concours du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique continue d'assurer, **dans le plus strict respect d'un protocole sanitaire renforcé**, ses missions principales, à savoir :

- l'organisation des concours et examens professionnels prévus au calendrier.
- l'information et le conseil des différents publics (employeurs territoriaux, agents publics et grand public) sur les dispositifs de recrutement et d'évolution par voie de concours et examens.

A- Les épreuves prévues au calendrier se poursuivent

Ainsi, est maintenue, dans le plus strict respect des recommandations de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) en matière de mesures sanitaires, l'organisation des :

- **oraux de l'examen d'ingénieur** qui se dérouleront, en présentiel, du 3 au 6 novembre 2020 à l'Espace ADELIS et dans les locaux du Centre de gestion à Nantes.
- **épreuves pratiques de l'examen d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe** maintenues selon le calendrier dans la mesure où les établissements d'accueil des épreuves sont en capacité de nous recevoir dans des conditions garantissant l'intégrité physique des candidats, jurys et personnels.

Les candidats concernés font l'objet d'une communication individuelle.

- **inscriptions à l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 2021** dont la période de retrait des dossiers reste fixée du **10 novembre au 2 décembre 2020**, sur internet en utilisant la procédure de préinscription du site du Centre de Gestion de la FPT de Loire-Atlantique www.cdg44.fr.
- **réunion de lauréats à distance**
Pour ces réunions d'informations collectives à destination des lauréats des concours de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et d'ingénieur en recherche de poste, le distanciel est davantage privilégié.

Les lauréats concernés font l'objet d'une communication individuelle.

B- Le service concours reste à votre écoute

Par ailleurs, les **locaux** du Centre de Gestion demeurent **ouverts** et l'équipe du service « concours et examens professionnels » reste mobilisée **pour répondre prioritairement, par téléphone et par courriel**, à vos demandes d'information ou de conseil sur les concours et examens.

L'organisation des concours bénéficie d'un régime dérogatoire qui autorise la tenue des épreuves dans le respect des consignes sanitaires.

Néanmoins, si la situation sanitaire évoluait défavorablement des mesures plus coercitives pourraient être mises en œuvre.

Nous contacter
Service concours du CDG44
02.40.20.00.71
concours@cdg44.fr